

Jusqu'au jeudi 4 décembre 2014

Votons tous FSU !

Premier syndicat au CTM du MAAF

Le 4 décembre 2014 tous les agents titulaires et non-titulaires de l'État, collectivités territoriales et fonction publique hospitalière sont appelés à voter le même jour pour leurs comités techniques (CT), leurs CAP et leurs CCP.

Nos candidates, nos candidats FSU

Adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Caroline BRUKHANOFF	EPLEFPA Carpentras
Georgette ABBOTT	DAAF Martinique
Dominique GOUDEY	DDT Indre et Loire
Nathalie COGNARD	DGPAAT
Mireille BONNEVIE	DDCSPP Lot et Garonne
Patricia JEANJEAN	SG / SDLP

Adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Jérôme LEBON	DRAAF Basse-Normandie
Sylvie HOMERVILLE	DDT Saône et Loire
Annie SAWICKI	AgroParisTech
Véronique TRIN	DDT Loiret
Corinne PHILIPPOT-BARRET	EPLEFPA Rethel
Marielle CORTINOVIS	DIRECCTE Aquitaine

Adjoint administratif 1^{ère} classe

Brigitte LECORNEY	DRAAF Alsace
Christine ZONE	DDCSPP Deux-Sèvres
Catherine SEVIN	EPLEFPA St Aubin du Cormier
Nadège QUELOS	DRAAF Bretagne
Muriel LANNES	DDT Gers
Stéphanie RELEA	DDTM Pyrénées Atlantiques

Adjoint administratif 2^{ème} classe

Estelle SUPPER	ENGES
Vincent LOUÂPRE	DDTM Ille et Vilaine
Stéphanie GUEREAU	DDTM Seine Maritime
Malika FRONTEAU	EPLEFPA Le Mans

Quelques bonnes raisons de voter FSU

Voter FSU, c'est voter pour des syndicats et des représentant-e-s :

- attachés à un syndicalisme défendant les droits de tous les salariés et un projet de société solidaire où le service public est le garant de l'égalité,
- capables de mobiliser les personnels et sachant allier l'action, les propositions et la négociation,
- présents dans tous les secteurs : administration centrale du MAAF, DRAAF et DAAF, enseignement technique, enseignement supérieur, DDT[M], DD[CS]PP, établissements publics du MAAF (ASP, FAM, INAO, ODEADOM, IFCE, ...), services et établissements publics du MEDDE (administration centrale, DREAL et DEAL, lycées maritimes, ...)
- refusant tout corporatisme et regroupant toutes les catégories de personnels,
- défendant les agents à partir de critères objectifs, qu'ils soient syndiqués ou non-syndiqués,
- défendant l'action intersyndicale parce que, tous ensemble, on est plus forts face à l'administration et à des politiques menées qui affaiblissent les services publics et fustigent les fonctionnaires.

Le vote a lieu uniquement par correspondance, utilisez les bulletins de vote fournis par l'administration, sans rajout ni rature et sans modification. Attention, le vote doit impérativement être arrivé à l'administration centrale avant le 4 décembre 2014 à 18 heures, dernier délai.

Pour cela, votez FSU dès réception du matériel de vote.

LA FSU REVENDIQUE POUR LES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

La FSU veut une véritable priorité donnée à la catégorie C avec :

- **La revalorisation des salaires et des carrières**, 600€ de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat des dernières années et **revalorisation de la valeur du point Fonction Publique**
- **L'intégration des primes et indemnités dans le salaire**, avec suppression des inégalités entre catégories et secteurs et avec alignement sur le niveau des corps techniques. La FSU est largement intervenue pour que les primes des adjoints administratifs soient revalorisées en priorité, ce qui a été obtenu depuis quelques années, mais reste encore insuffisant.
- **Une refonte complète de la grille indiciaire**, avec relèvement du début de la grille pour atteindre 1,2 fois le SMIC, et augmentation de l'indice terminal du corps, qui doit correspondre à l'indice terminal du grade de base de la catégorie B (INM 486) soit + 29 points.
- **Un corps ne comportant plus que deux grades (au lieu de 4 actuellement) pour limiter les blocages dans la carrière**. Chaque adjoint administratif doit pouvoir atteindre au minimum l'indice terminal du corps avant son départ en retraite.
- **La reconnaissance des qualifications et du travail administratif**
- **Un plan exceptionnel de requalification : passage de tous les adjoints 2^{ème} classe et 1^{ère} classe dans le grade d'adjoint principal 2^{ème} classe, requalification des adjoints principaux 2^{ème} classe dans le grade de principal 1^{ère} classe, promotions massives** dans le corps des secrétaires administratifs, pour reconnaître l'élévation des qualifications et des tâches effectuées par les adjoints administratifs
- **Dans l'immédiat, un plan d'augmentation massive du nombre d'avancements**, pour débloquer les carrières des adjoints administratifs :
 - avancement de tous les adjoints 2^{ème} classe dans le grade de 1^{ère} classe sur un plan de 3 ans maximum
 - au moins 40% des promouvables doivent bénéficier d'un avancement de grade, et 98% des IPEF sont promus au grade d'en Chef, pourquoi 98% des adjoints administratifs ne pourraient-ils pas atteindre le grade d'avancement ?
- **Des recrutements et des créations d'emplois**, pour répondre aux besoins du service public, pour remplacer les départs en retraite et permettre la promotion interne de C en B, et de B en A, pour améliorer les conditions de travail, et pour titulariser les agents non-titulaires et en finir avec la précarité.
- **L'arrêt des remises en cause des missions de service public, l'arrêt de la RGPP et de son succédané la MAP**, l'arrêt des restructurations de service et des redéploiements de personnels, l'arrêt des chantiers de « mutualisations », le maintien d'effectifs suffisants dans les missions dites « supports » (gestion des personnels, logistique, informatique, comptabilité, juridique, ...)
- **La reconquête des besoins de service public pour les citoyens**, au plus près de leurs besoins.
- **La reconnaissance de la pénibilité du travail** dans certaines missions, avec la possibilité de départ anticipé en retraite.

Il faut augmenter le taux promus – promouvables !

Ce taux permet de calculer le nombre d'avancements possible chaque année, pour l'accès aux grades d'adjoint 1^{ère} classe (taux actuel : 40%), principal 2^{ème} classe (taux actuel : 24%) et principal 1^{ère} classe (taux actuel : 25%).

La FSU a particulièrement insisté pour une augmentation du taux promus-promouvables pour les adjoints administratifs face à l'administration du MAAF (réunion du 15 octobre 2014), en argumentant fortement sur :

- la faible différence des grilles indiciaires des deux grades d'adjoints 2^{ème} classe et d'adjoints 1^{ère} classe (2 à 6 points d'écart maximum),
- la durée de 6 ans dans le grade d'adjoint 1^{ère} classe nécessaire pour pouvoir passer en adjoint principal 2^{ème} classe,
- la pyramide des âges.

AVANCEMENTS ET PROMOTIONS

La FSU et ses élu-e-s veulent changer les pratiques en CAP

La FSU dénonce depuis toujours les limitations que l'administration tend à imposer au rôle de la CAP dans l'élaboration des tableaux d'avancement (TA).

Elle a forcé l'administration à fiabiliser les données dans les dossiers des agents (dates d'ancienneté notamment) et à fournir avant les CAP les listes complètes des promouvables, et ainsi à ne pas se limiter aux seul-e-s retenu-e-s par les IGAPS.

La FSU a obtenu la remise en cause de la gestion du personnel par grandes régions pour revenir à une gestion nationale, pour plus d'égalité entre les adjoints administratifs, quels que soient la région ou le secteur d'activité. L'administration a admis, sur notre pression, que les syndicats puissent proposer des candidats à l'avancement, à égalité d'examen par la CAP.

Alors que d'autres syndicats pratiquent le clientélisme et cautionnent les méthodes opaques de filtrage des IGAPS, la FSU dénonce l'élimination sans justification dans les listes de bon nombre de collègues, pourtant proposés par leurs responsables locaux et répondant à des critères objectifs (âge, ancienneté, reconnaissance professionnelle).

La FSU intervient pour tous les agents : Les élu-e-s FSU n'ont pas leur liste d'adhérents en regard de la liste des propositions de l'administration !

La FSU a des propositions claires, simples et transparentes en matière d'avancement de grade et promotion de corps :

La FSU revendique des règles équitables et transparentes pour les avancements, pour faire reculer l'individualisation :

La FSU demande une amélioration de l'information aux agents :

- Au début de chaque cycle annuel d'avancement, information à tous les agents du nombre d'avancements et promotions possibles, avec rappel des conditions statutaires pour être promuable.
- Information de chaque agent promuable sur la proposition faite, ou l'absence de proposition, par le responsable de la structure, avec le rang de classement dans la structure.
- Justification devant la CAP par l'administration d'une absence de proposition de l'agent ou l'éventuel refus de l'inscrire sur un tableau d'avancement.
- Classement des promouvables proposés selon un barème discuté en CAP, basé sur des critères objectifs et transparents, connus de tous (parution dans une note de service par exemple), prenant en compte les anciennetés (service public, âge, corps, ...), les durées de blocage en sommet de grade, ...

MOBILITES

La FSU agit pour un réel droit à la mobilité

Aujourd'hui, **les freins à la mobilité, sont les réductions d'effectifs, les restructurations des services, les remises en cause des missions, la gestion comptable des emplois par chaque ministère.**

La FSU s'oppose à la "pratique des 3 ans dans un même poste" que l'administration tente d'imposer : elle a été à l'initiative de l'avis du CHSCT ministériel traitant du risque psycho-social qui peut se développer lors du maintien sur le poste durant ce délai des 3 ans.

La transparence dans les mobilités

La FSU réclame que tous les postes vacants soient publiés et que toutes les demandes de mobilité soient examinées par la CAP y compris les demandes de mobilités internes quand elles entraînent des modifications de rémunération ou de déroulement de carrière.

La CAP doit avoir un véritable rôle pour examiner toutes les demandes de mutation en prenant en compte la situation de l'agent demandeur, notamment les situations particulières (rapprochements de conjoint, problèmes de santé...), la situation dans le poste (difficultés..) ainsi que les critères objectifs (ancienneté..), plutôt que des critères comptables. **La FSU refuse le caractère prépondérant donné par l'administration à l'avis du chef de service d'accueil.**

Nous demandons qu'il y ait en place une réelle possibilité de défense des agents lors des arbitrages inter-corps et interministériels.

RIFSEEP

La FSU continue d'agir contre l'individualisation des rémunérations

La Fonction Publique veut imposer un nouveau système indemnitaire, le RIFSEEP. Le RIFSEEP se substituerait aux primes et indemnités actuellement perçues par les agents, y compris la PFR (prime de fonction et de résultat).

L'ensemble des syndicats de fonctionnaires (seule la CGC s'est abstenue) a voté contre le RIFSEEP lors du Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat. Ce vote négatif est basé sur une individualisation de la rémunération, selon la fonction et selon « l'engagement professionnel », nouveau nom pour la « performance individuelle » ou le résultat de la PFR.

Le gouvernement entend malgré tout mettre en place ce nouveau régime indemnitaire, en commençant par les corps des adjoints administratifs dès 2015.

Au ministère chargé de l'agriculture, l'administration présente le RIFSEEP comme étant le moyen d'harmoniser les primes entre les secteurs (notamment pour les adjoints administratifs affectés dans l'enseignement agricole public), le même argument utilisé lors de la mise en place de la PFR.

Pourtant, tout le monde s'accorde aujourd'hui pour dénoncer les dérives et conséquences de la PFR, même ceux qui avaient soutenu la PFR à l'époque, y compris l'administration qui reconnaît qu'en rémunérant différemment les fonctions, la mobilité est rendue plus difficile. Avec le RIFSEEP, les problèmes de la PFR demeurent.



La FSU agira pour limiter au maximum les inégalités entre les agents, contre la mise en concurrence des agents entre eux, et pour la reconnaissance de toutes les fonctions qui sont exercées par les adjoints.

La FSU en CAP : la défense collective et individuelle

Sur la base des argumentaires que les intéressés leur fournissent, les élu-e-s FSU défendent en CAP les droits de chaque agent pour les demandes de révision d'appréciation, de compte-rendu des entretiens d'évaluation, de contestation des modulations de primes, ...

L'action en direction des adjoints administratifs ne peut se borner à la simple vision catégorielle ou corporatiste.

Au contraire, la FSU inscrit son action dans une analyse claire des projets touchant le service public. Dans la lutte pour une autre vision du service public, garant de l'intérêt général, assurant l'indépendance et l'intégrité des fonctionnaires, l'action de la FSU vise à permettre la mise en œuvre de politiques publiques de progrès sociétal et social.

 <p>Snuitam SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE INTERMINISTÉRIEL DES TERRITOIRES DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER</p>	<p>SNUITAM – FSU DRAAF - 15 avenue de Cucillé 35047 RENNES Cedex 9 Tel. 02 99 28 22 99 snuitam@snuitam-fsu.org www.snuitam-fsu.org</p>	 <p>Snetap FSU</p>	<p>SNETAP - FSU MAAF - 251 rue de Vaugirard 75732 PARIS cedex 15 Tel. 01 49 55 84 50 snetap@snetap-fsu.fr www.snetap-fsu.fr</p>
---	---	---	---